



Assemblée Générale ordinaire du 30 novembre 2009

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application des dispositions de l'article des statuts de l'association, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral sur l'exercice 2008.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport financier sur l'exercice 2008 approuve le dit rapport.

L'Assemblée Générale donne quitus au Comité de Direction de sa gestion pour l'exercice 2008.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Trésorier sur les projets de budgets pour l'exercice 2009 et l'exercice 2010 approuve les dits budgets. Elle ratifie le montant des cotisations annuelles pour ces deux exercices, inchangées par rapport à celles fixées pour l'exercice 2008.

Ces montants sont les suivants :

- Conseils Régionaux :	9 000 €
- Conseil Généraux :	3 000 €
- Villes de :	
- de 5 000 habitants :	500 €
5 000 à 100 000 habitants :	1 000 €
+ de 100 000 habitants :	3 000 €
- Chambres Consulaires :	
CRCI :	2 000 €
CCI :	1 000 €

- Ports Autonomes :	3 000 €
- Ports Consulaires :	1 500 €
- Organisations professionnelles :	
Transporteurs :	3 000 €
Autres :	500 €
- Membres individuels :	20 €

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

En application de l'article 12 des statuts de l'association, il est procédé au renouvellement d'un 1/3 des membres du Comité de Direction qui sont les suivants :

- Monsieur François BORDRY, Membre d'Honneur
- Conseil Régional du Nord Pas de Calais,
- Conseil Général de la Somme,
- Ville de Compiègne,
- Ville de Pont Sainte Maxence,
- Communauté d'Agglomération Creilloise,
- CCI de Versailles Va d'Oise Yvelines,
- CRCI de Paris,
- Grand Port Maritime de Dunkerque,
- UNICEM,
- Comité des Armateurs Fluviaux,
- FRTP Picardie,
- CESR Ile de France,

L'Assemblée Générale confirme à nouveau au Comité de Direction les membres individuels, les collectivités et organismes ci-dessus qui devront désigner leurs représentants nominatifs.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu en séance la lecture de la motion « Pour un lancement urgent du dialogue compétitif relatif au PPP Seine-Nord Europe », en approuve les termes.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Comité de Direction du 30 novembre 2009

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application de l'article 4 des statuts, le Comité de Direction agréé comme nouveaux membres de l'association, la personne et les organismes suivants qui devront désigner leurs représentants nominatifs :

- Monsieur Philippe CATTELAINE,
- Le Syndicat Mixte Marquion Osartis,
- La Communauté de Communes du Pays Noyonnais,
- Le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

En application de l'article 6 des statuts, le Comité de Direction prend acte de la démission du membre suivant :

- Communauté d'Agglomération du Douaisis,

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

En application de l'article 13 des statuts de l'association, le Comité de Direction élit son bureau composé des membres suivants :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Président : | Monsieur Philippe MARINI |
| - Premier Vice-Président d'Honneur : | Monsieur Roland NUNGESSER |
| - Vice-Présidents : | Monsieur Michel DELEBARRE |
| | Monsieur Daniel PERCHERON |
| | Monsieur Philippe BONNEVIE |
| | Monsieur Dominique HOESTLAND |
| | Monsieur Serge CAMINE |
| - Vice-Président Secrétaire Général : | Monsieur Jean-François DALAISE |
| - Vice-Président Trésorier. | Monsieur Léonce Michel DESPREZ |

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.